

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023-2024

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

LES FAITS SAILLANTS

 **Participez
à l'avenir**



Contexte de la reddition de comptes

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme du gouvernement du Québec au sens de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01). Il est soumis à l'application de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), de la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1) et de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01, ci-après la « LAP »). Conformément à l'article 25 de la LAP, le BAPE remet son rapport annuel de gestion au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Le ministre doit ensuite le déposer à l'Assemblée nationale dans le délai prescrit par cette même disposition de la LAP.

La reddition de comptes 2023-2024 se base notamment sur les objectifs du *Plan stratégique 2021-2025* et de la *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens du BAPE* de même que sur les directives du Secrétariat du Conseil du trésor à cet égard.

Dossiers confiés au BAPE

Au cours de l'exercice 2023-2024, le BAPE s'est vu confier dix dossiers par le ministre, à savoir quatre périodes d'information publique, cinq audiences publiques et une consultation ciblée en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2). À ces occasions, 35 séances publiques, toutes webdiffusées, ont permis à la population de s'informer et d'exprimer son opinion sur les projets à l'étude. À noter que le nombre de dossiers pilotés au cours d'une année dépend en très grande partie du nombre de projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prêts à amorcer l'étape de la participation publique dans laquelle le BAPE intervient.

Plan stratégique

Le BAPE cherche constamment à favoriser la participation en améliorant la compréhension de ses rôles, en diversifiant les modes de participation et d'information ainsi qu'en améliorant la visibilité de ses actions. Il travaille aussi à maintenir la confiance du public envers l'institution en appliquant les plus hauts standards en matière d'éthique et de déontologie et en mettant en valeur la contribution des citoyennes et citoyens à ses travaux. Enfin, il vise à favoriser une expérience de travail enrichissante et distinctive en accroissant la mobilisation du personnel. Ces orientations et objectifs présentent de grands défis, que l'organisation relève avec dynamisme. Ainsi, même si le BAPE n'a pas atteint cette année toutes les cibles de son *Plan stratégique 2021-2025*, il performe très bien dans les domaines où ses actions peuvent faire une différence. Ainsi, il a déployé cette année cinq initiatives pour diversifier les modes de participation et d'information, en plus de quatre moyens pour mettre en valeur la contribution du public à ses travaux, sans compter que ses réseaux sociaux réunissent de plus en plus d'abonnés.

Le renouveau dans la continuité

Du changement à la présidence

Le 3 juillet 2023, Alain R. Roy a amorcé un mandat de cinq ans à la présidence du BAPE. Avocat de formation et détenteur d'une maîtrise en histoire, il a principalement œuvré dans le monde municipal, où son parcours professionnel a été à la fois riche et inspirant. Depuis 2017, il était juge administratif et

membre de la Commission municipale du Québec. Il y a notamment présidé des consultations publiques, une expérience déterminante dans sa décision de se joindre à l'équipe du BAPE.

L'éthique et la déontologie, qui se trouvent au cœur de son expertise, constituent à ses yeux deux fondements essentiels pour maintenir la confiance de la population envers l'institution et lui permettre de réaliser pleinement sa mission. Animé par une véritable passion pour le contact avec le public, M. Roy exerce un leadership basé sur la poursuite des efforts entamés ces dernières années et souhaite que le BAPE continue à multiplier les occasions de joindre les citoyennes et les citoyens, de les soutenir et de les informer sur des projets qui les touchent.

Élaboration d'un nouveau plan stratégique

En 2022-2023, le BAPE a constaté que plusieurs indicateurs de performance figurant à son plan stratégique ne mesuraient pas directement des efforts qu'il fournissait, mais dépendaient plutôt de facteurs externes, ce qui limitait son contrôle sur l'atteinte de ses cibles.

Afin de corriger la situation, l'organisation s'est fait accompagner par une spécialiste de l'École nationale d'administration publique dans une réflexion visant à redéfinir ses objectifs, ses indicateurs et ses cibles, de manière à les rendre plus représentatifs de ses actions. Ce travail l'a amené à revoir sa vision en insistant davantage sur l'importance de la participation citoyenne, du fait qu'elle contribue à façonner l'avenir du Québec. Quant aux trois orientations de son nouveau plan stratégique, qui sera mis en œuvre dès 2024-2025, elles dénotent une cohésion avec les objectifs du plan précédent, tout en étant définies de manière plus précise. Elles concernent la compréhension des rôles du BAPE, l'optimisation des pratiques en matière de participation publique et la mobilisation du personnel.

Célébration des 45 ans du BAPE

Le 21 décembre 1978, le Québec innovait en posant un geste concret en faveur du droit de la population à l'information et à la consultation en créant le BAPE. La feuille de route de ces 45 années est impressionnante : plus de 1 100 dossiers confiés par le ministre responsable de l'Environnement, près de 3 500 séances publiques et plus de 370 rapports.

Pour souligner cet anniversaire, une première activité s'est tenue le 14 décembre 2023 alors que le premier vice-président de l'institution, Michel Yergeau, a adressé au personnel du Bureau une allocution teintée d'histoire, d'anecdotes et de sagesse.

Quelques jours plus tard, l'infolettre *L'heure juste* a lancé une série d'une dizaine de capsules signées par des témoins de l'histoire du BAPE et des personnes intéressées par ses travaux, en plus d'une chronique mettant en valeur des extraits d'archives.

S'en est suivie la Journée B3P sur les bonnes pratiques en participation publique, le 30 janvier 2024. À cette occasion, une trentaine de représentantes et de représentants d'une douzaine d'organismes publics du Québec œuvrant dans le domaine de la consultation publique se sont réunis. Cette rencontre a permis des partages de pratiques enrichissants pour répondre à des enjeux communs d'information, de consultation et de mobilisation, et ce, dans le but d'encourager une participation citoyenne diversifiée et de faire valoir une contribution publique nécessaire dans les collectivités. Cette initiative de l'équipe de l'expertise environnementale et du développement durable du BAPE a marqué les premiers pas en vue de la constitution d'une nouvelle communauté de pratique regroupant des organismes publics concernés par des enjeux de participation publique. Grâce à elle, ceux-ci pourront bâtir ensemble une meilleure démocratie participative.

Des plans pour le développement durable et l'amélioration continue

Le BAPE a toujours mis le développement durable en tête de ses priorités et a articulé ses engagements, ses outils d'analyse et sa gouvernance dans cet esprit. C'est ainsi que 100 % de ses commissions d'enquête utilisent la grille de prise en compte des 16 principes de la *Loi sur le développement durable* dans leur analyse et que le personnel est formé annuellement sur les différents aspects du développement durable et sur son intégration au sein de l'organisation. Ces informations, et bien d'autres encore, se trouvent dans son nouveau *Plan d'action de développement durable 2023-2028* rendu public en octobre 2023. On y présente également les sept grandes actions qu'il mettra de l'avant au cours des prochaines années alors qu'il souhaite notamment augmenter la proportion de femmes qui participent à ses travaux, évaluer la durabilité de tous ses projets structurants et augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants joints par ses trousseaux pédagogiques.

Le comité d'amélioration continue du BAPE, formé de représentantes et de représentants de toutes les unités administratives de l'organisation, a lui aussi déposé un nouveau plan d'action cette année. Celui-ci vise à consolider ou à recadrer les actions déjà entamées, tout en déterminant les champs d'intervention à prioriser au cours des années 2024 à 2026. Il se compose de trois grands axes d'action : les outils à la disposition des commissions d'enquête, les modes de participation offerts au public et l'efficacité des mesures mises en place. Créé de façon ad hoc en 2020, le comité d'amélioration continue a été pérennisé. Il permet d'encourager, de soutenir et d'encadrer les initiatives favorisant l'adoption d'améliorations dans le cadre des mandats confiés par le ministre. Il s'inscrit aussi dans une recherche quotidienne d'efficacité et de progrès, en plus de faire appel à la créativité de tous les acteurs et actrices du BAPE.

Toujours mieux joindre la population

Désireux de bien accompagner celles et ceux qui souhaitent participer à ses travaux, et dans le but de faire savoir aux citoyennes et citoyens à quel point leur contribution est essentielle, le BAPE a lancé en septembre 2023 deux nouveaux outils de communication.

Conviviale et intuitive, la nouvelle page « Participer » du site Web du BAPE a été mise en ligne le 20 septembre 2023. Par rapport à sa version précédente, elle offre une structure repensée et un contenu allégé afin de faire ressortir les éléments nécessaires à la participation publique. Dès le premier clic, les internautes peuvent y trouver les dates importantes à venir, les moyens pour s'informer et s'exprimer, une foire aux questions ainsi que les étapes du cheminement d'un dossier. La page permet de mieux répondre aux besoins et aux questions les plus fréquentes du public, en plus de lui donner la possibilité d'approfondir ses connaissances sur le BAPE en cliquant sur de nombreux liens. L'optimisation de cette section du site Web faisait suite aux tests d'utilisabilité effectués à la fin de 2022 dans le cadre du projet de caractérisation des personnes participantes et non-participantes aux travaux du BAPE.

L'infolettre *L'heure juste* a pour sa part vu le jour le 28 septembre 2023. Destinée au grand public et diffusée une dizaine de fois par année, elle présente des nouvelles sur les dossiers confiés par le ministre ainsi que sur les activités et les initiatives de l'organisation. On y trouve également des articles thématiques sur la participation citoyenne, le développement durable et différentes facettes du BAPE (histoire, équipes, engagements, etc.) de même que des outils d'accompagnement. L'engouement pour les contenus de l'infolettre est indéniable. En effet, l'objectif initial, qui était de 1 000 personnes abonnées pour la première année, a été largement dépassé. La publication compte déjà plus de 1 600 personnes abonnées après seulement sept mois de diffusion.



**Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement**

Québec



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.